



EFLS Vallée Bailly

Le 18 mars 2020

Chers Parents,

Comme vous le savez, le gouvernement fédéral a décidé de placer la Belgique dans un état de confinement général.

La garderie de l'école est toujours en fonction et uniquement pour les enfants inscrits au préalable.

Je vous rappelle la procédure :

Si vous deviez déposer votre enfant à la garderie, merci de m'envoyer un mail préalablement pour me prévenir de sa présence exceptionnelle. La procédure reste la même. Pour rappel, les parents qui seraient dans l'impossibilité de faire garder leur enfant seront invités à préciser, par écrit, les circonstances les amenant à le confier à l'école. Vous pouvez envoyer ou me remettre une preuve de votre employeur (si le télétravail vous est impossible et que vous n'avez pas de solution de garde d'enfants).

La garderie sera assurée de 8h à 16h (jusqu'à 12h30 le mercredi) dans le bâtiment A3. Tous les autres locaux étant fermés.

Il est demandé aux enfants d'apporter leur propre matériel de coloriage et d'écriture ainsi que de quoi lire (pour des questions d'hygiène, aucun matériel ne sera prêté). Le pique-nique est obligatoire.

Des consignes strictes d'hygiène seront à respecter et, en cas de maladie ou suspicion de maladie, on vous demandera de bien vouloir venir rechercher votre enfant.

Il a été demandé aux écoles de garder un lien pédagogique avec les enfants via les adresses mails ou le retrait à l'école. Vous recevrez très probablement dans les semaines à venir du travail de révision. En attendant, je vous invite à superviser les exercices qui ont été donnés aux élèves de P3, P4, P5 et P6. Pour les P1 et P2, je vous invite à lire quotidiennement avec votre enfant et éventuellement à revoir les opérations mathématiques déjà vues en classe.

Vous êtes probablement inquiets quant à la scolarité de votre enfant, davantage encore s'il est en sixième primaire et qu'il doit passer son CEB en juin. La Fédération dans sa circulaire 7515 dit ceci :

En ce qui concerne les évaluations externes et les évaluations dans le spécialisé, les contacts seront poursuivis avec les services de l'administration, les fédérations de pouvoirs organisateurs et les fédérations d'associations de parents. En aucun cas, les circonstances exceptionnelles que nous connaissons ne pourront porter préjudice à la scolarité des élèves. Une décision sera prise au terme du congé de printemps, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises à ce moment.

Je reste à votre entière disposition via mail.

Prenez soin de vous et de vos proches,

Caroline Vigneron
Directrice